

E.U.R.L A L'ATELIER DU CAMPING-CAR

14 bis route Nationale du Bois de Feugères

28800 BOUVILLE

SIRET 835 234 311 00016

RCS CHARTRES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 17 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le 17 novembre, à 19 heures,

Monsieur Guillaume BOURDENET, Gérant et associé unique de la société A L'ATELIER DU CAMPING-CAR, société à responsabilité limitée, au capital de 20000,00 €, titulaire de la totalité des 1 000 parts sociales constituant le capital social de cette société dont le siège social est situé 14 bis rue nationale 10 du bois de Feugères – 28800 BOUVILLE.

1. A pris les décisions suivantes portant sur :

- Transfert du siège social,
- Modification des statuts.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège de la Société de BOUVILLE (28800), 14 bis route Nationale du Bois de Feugères à LUCE (28110), 1 Rue de Fontenay.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la façon suivante :

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé 1 Rue de Fontenay – 28110 LUCE.

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, lequel a été signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Guillaume BOURDENET
ASSOCIE UNIQUE GERANT

Certifié conforme
le 13/01/2024
